

40. avril 1630, par Henry de Bourbon, fils naturel de Henry IV, évêque de Metz et abbé de Sainfr-Germain-des-Prés, connu depuis sous le nom de duc de Verneuil.

D. O. M.

S" FRANCISCO XAVERIO

INDIASUM APOSTOLO

ANNO CHHISTI M. DC. XXX

PONTIFICATVS ORBANI OCTAVI

ANNO SEPTIMO

REGNI LVDOVICI DECIMI TERTII

ANNO VIGESIMO

GENERALATUS K. P. MVTHI VITELESCHI

ANNO DECIMO QUARTO

MOIS FACIENDJE PRIMVM LAPIDEM POSYIT

S. P. HENRICVS DE BOURBON

EPISCOPVS METENSIS S. H. I. PRINCEPS, ABBAS S. GERMANI,

DECIMO APRILIS.

Germain Brice (93) explique que Martellange ne voulut rien commencer avant que le général ne lui eût donné l'autorisation formelle de faire tout ce qu'il jugerait à propos sans être obligé de suivre les ordres d'aucun Père de la Compagnie.

Ce fut à ces Conditions qu'il entreprit le bâtiment et l'église. Martellange avait raison ; car il n'est pas d'art où il soit aussi difficile que dans l'architecture de se mettre plusieurs pour ordonner. Dans ce cas, l'entente complète devient impossible, car elle serait la négation de la responsabilité.

Ces constructions étaient peu importantes : l'église ne

(93) Germain Brice. *Description nouvelle de la ville de Paris*, 1706, tome II. page 303.